

EARL "90"

Capital social : 7 622,45 €

Siège social : Route des Grandes Loges – 51150 VRAUX

RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE 380 390 427

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq octobre, à neuf heures, les associés de l'EARL "90" se sont réunis au siège de la société, sur convocation de la gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social.
- Modifications statutaires et lecture des statuts.
- Formalités.

Sont présents

- Monsieur Philippe PROTIN détenant 251 parts
- Madame Marianne PROTIN née MATHIEU détenant 249 parts

Sur un total de 500 parts

Monsieur Philippe PROTIN préside cette assemblée. Celle-ci est déclarée valablement constituée et peut délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution - Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société telle qu'elle figurait dans les statuts initiaux, savoir le 31 janvier, pour la fixer au **30 novembre de chaque année**.

Ainsi, l'exercice social en cours aura une durée de 10 mois et se terminera le 30 novembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Modifications statutaires et lecture des statuts

L'assemblée générale décide de procéder à la mise à jour de l'article 18 des statuts de la société modifiés par la résolution précédente.

Article 18 - EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX

Nouvelle mention

"L'exercice social commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de chaque année."

Le reste de l'article 18 demeure inchangé.

Après lecture des statuts mis à jour, suite à la modification indiquée ci-dessus, l'assemblée générale adopte les statuts modifiés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Formalités

L'assemblée générale charge la gérance d'accomplir ou de faire accomplir l'ensemble des formalités légales et réglementaires, notamment :

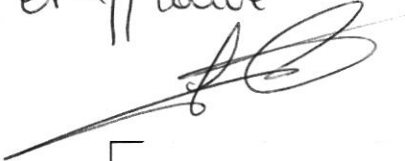
- L'enregistrement des présentes.
- Le dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à VRAUX, le 25 octobre 2025

Monsieur Philippe PROTIN *

"Lu et approuvé"


Madame Marianne PROTIN née MATHIEU *

"Lu et approuvé"


Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
MARNE

Le 20/11/2025 Dossier 2025 00050095. référence 5104P04 2025 A 02894

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

* Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"